

La Hala'ha DE LA SEMAINE

IL EST INTERDIT DE PORTER QUOI QUE CE SOIT DANS LE DOMAINE PUBLIC CHABBAT (SUITE).

Quelques exemples :

- On pourra porter sur le nez des lunettes dont on a besoin dans la rue mais pas des lunettes qu'on n'utilise que pour la lecture. Si on a besoin de lunettes pour prier à la synagogue par exemple, on les apportera avant Chabbat et on les récupérera après Chabbat.
- Dans certaines villes (en particulier en Israël - mais aussi dans certains quartiers à forte population juive) il existe un Erouv, un système qui unit les habitants d'une maison, d'une cour ou même d'une (petite) ville comme une seule entité. Dans ce cas, il sera permis de porter dans la rue. Il convient de se renseigner auprès des autorités rabbiniques de la ville.

Qu'est-ce qu'un objet Mouktsé ?

Les Sages ont institué qu'on ne déplace pas - pendant Chabbat - un objet dont on n'a pas l'usage ce jour-là, par exemple :

- Un aliment cru (blé, riz, pommes de terre...) qu'on ne peut manger pas en l'état puisqu'il faut d'abord le cuire.
- Un objet qui sert à écrire (crayon...), allumer (allumette...), coudre (aiguille, ciseau...), cuire (réchaud, bonbonne de gaz...) etc.
- Un objet électrique (caméra, téléphone, ordinateur...)
- Un objet précieux (bougeoir en argent...)
- De l'argent, des cartes de crédit, des documents importants...

Si possible, on évitera de laisser ces objets à proximité (on les mettra surtout hors de contact des enfants) avant Chabbat.

F.L. (d'après Hil'hot Chabbat - Blau-Kaplan - Panassaim)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE
37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

D

DANYBERD
FABRICANT PRÊT-À-PORTER HOMME DEPUIS 1976

• Costume	218€*	• Chemise	49€*
• Smoking	266€*	• Pantalon	64€*
• Veste	159€*	• Chaussures	99€*

143 RUE PARADIS - 13006 MARSEILLE
04.91.62.48.31
danyberd_marseille

La Sidra DE LA SEMAINE

Pessah Chéni & Hiloula de Rabbi Meïr Baal Haness | **Dimanche 15 mai**

Lag Baomer & Hiloula de Rabbi Chimon Bar Yohaï | **Jeu. 19 mai**

20^{ème} année

BÉHAR

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Béhar

Sur le mont Sinai, D.ieu communique à Moché les lois de l'année chabbatique : toutes les septièmes années, tout travail sur la terre doit être interrompu et ses produits rendus accessibles à tous, hommes et animaux.

Sept cycles chabbatiques sont suivis d'une cinquantième année : l'année du Jubilé au cours de laquelle, tout travail de la terre cesse, tous les serviteurs liés par contrat sont libérés et tous les états ancestraux de la Terre Sainte, qui ont été vendus, reviennent à leurs propriétaires originels.

Behar contient également des lois supplémentaires concernant la vente de terres et les interdictions de fraude et d'usure.

L'ère du mur

« Quand une personne vend une maison d'habitation, dans une ville entourée d'un mur, sa période de rachat durera jusqu'à l'achèvement d'une année après sa vente. » (Vayikra 25 :29)

« Les villes fortifiées depuis l'époque de Yehochoua, fils de Noun, lisent la Meguila le 15 du mois d'Adar. Les [autres] villes la lisent le 14. » (Talmud, Meguilah 2a)

Les murs entourant un espace servent à garder ce qui est à l'intérieur, dedans, et ce qui est à l'extérieur, dehors. Généralement, ils vont être percés de portes et de fenêtres, placés dans certains endroits, ouverts à certaines occasions, par certaines personnes. Les murs sont, ordinairement, une gêne qui confine nos mouvements et obstrue notre chemin. Et pourtant, les murs sont indispensables à la vie comme nous la connaissons. Sans murs pour définir les espaces et les droits individuels et communautaires, sans murs pour nous protéger de ceux qui voudraient nous faire du mal et de notre propre négligence ou de notre aveuglement moral, notre monde serait tout sauf habitable.

Au niveau personnel, une âme moralement saine construit également un système de murs et de portails pour le psychisme et le caractère.

Nos Sages enseignent : « Fais une barrière autour de la Torah » (Maximes de nos Pères 1,1). Il n'est pas suffisant de faire la distinction entre le bien et le mal mais il nous faut également ériger des barrières pour nous protéger dans les moments de faiblesse ou d'oubli. Au niveau personnel, nous sommes enjoint d'établir « des juges et des législateurs » à nos portes pour réguler le flot des influences qui s'écoulent entre le sanctuaire du moi et le monde extérieur.

Et pourtant, les murs ont une durabilité limitée, du moins dans le contexte de la loi de la Torah.

Elle fait la distinction entre les villes fortifiées et les villes non fortifiées en ce qui concerne les ventes de propriétés ou la date où doit être célébrée la fête de Pourim. Et elle définit une ville fortifiée comme « une ville qui avait un mur qui l'entourait à l'époque de Yehochoua, qui succéda à Moché comme dirigeant du Peuple d'Israël, en l'an 2488 (1273 avant l'ère commune).

Pourquoi Yehochoua en particulier ? Il semblerait plus logique de considérer chaque ville aujourd'hui entourée d'un mur comme «

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT BÉHAR

MARSEILLE
Entrée ven : 20h43
Sortie : 21h53

A partir du dim 15 mai Pose des Téléphones : 5h14 Heure limite du Chema : 9h52

Edito

Deux grands maîtres, pour un grand jour

Rabbi Chimon Bar Yo'haï et le Zohar, Maïmonide et le Michné Torah... Quel rapport peut-il bien y avoir entre les deux personnages et leur œuvre respective que tant de siècles séparent ? Et le Zohar n'est-il pas la révélation du sens profond, caché de la Torah tandis que le Michné Torah en est sa parfaite expression légale, autrement dit logique et rationnelle ? Tout semble séparer ces deux pôles l'un de l'autre. Et pourtant, voilà que, cette année, une date les réunit : Lag Baomer qui arrive cette semaine. De fait, le 33ème jour de l'Omer, date du départ de ce monde, de l'élévation, de Rabbi Chimon et qu'il désigna comme le jour de sa joie, est aussi celui où, partout dans le monde, on entame le 42ème cycle de l'étude quotidienne du Michné Torah et cette précieuse fréquentation régulière avec Maïmonide, instaurée par le Rabbi de Loubavitch. Une telle occurrence ne peut être une simple coïncidence.

C'est que nous célébrons ici deux grands maîtres de la Torah : Rabbi Chimon, dont l'œuvre fit descendre dans le monde la lumière de ce qu'on devait appeler plus tard la Kabbale et Maïmonide qui, dans son œuvre, enseigne toutes les lois de la Torah sans exception. Mais ce n'est pas seulement leur grandeur qui les réunit. L'un et l'autre ne se contentèrent pas d'incarner l'aspect de la Torah qui leur était propre, ils apportèrent également leur éclat aux autres dimensions. Ainsi le nom de Rabbi Chimon apparaît, pour ainsi dire, à toutes les pages du Talmud tandis que Maïmonide fait affleurer, au fil de son texte, des idées appartenant aux profondeurs mystiques. Pourrait-il en être autrement ? La Torah constitue, dans tous ses aspects, une entité unique. Dans toutes ses expressions, elle est d'abord la Sagesse de D.ieu qu'Il nous révèle.

Dès lors, les célébrations de Lag Baomer comme celles de conclusion de l'étude de Maïmonide sont sans prix. Elles nous rattachent à l'essentiel, à ce qui nous dépasse et qui donne sens à la vie. Les rendez-vous sont ici donnés à chacun, pour la joie, le ressourcement et la force nécessaire pour continuer le chemin. Ce sont là de ces rendez-vous qu'il ne faut pas manquer car bien plus que ce que nous percevons en dépend.

par Haïm Chnéor Nisenbaum



HABAD LOUBAVITCH MARSEILLE

-Rav Yossef Its'hak Labkowski-

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez Rav Yossef Elgrishi au 06 52 23 77 41

ENSEMBLE PRÉPARONS LEUR AVENIR

4000 enfants ont déjà rejoint l'école juive grâce à notre association

ASSOCIATION CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE

ACCOMPAGNEMENT
CONSEILS
BOURSES

PARTENARIAT AVEC 90% DES ÉCOLES JUIVES DE FRANCE

CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE

CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE
CHOISIRLECOLEJUIVE.COM
07 69 43 49 25

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

ville fortifiée » ou bien insister sur un mur datant de l'époque où fut donnée la Torah, quarante ans avant que Yehochoua ne conduise le Peuple juif en Terre d'Israël. Pourquoi est-ce Yehochoua qui, dans la loi de la Torah, est associé au mur ?

Les Cieus sur terre
Le maître 'hassidique, Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, célèbre pour ses plaidoyers en faveur du Peuple juif devant son père dans les Cieus, s'adressa un jour au Tout Puissant : « Maître du Monde ! s'écria-t-il. Tu as placé tous les attraits du matérialisme dans les rues et les places de marché de Ton monde alors que les récompenses d'une vie vertueuse ou le pouvoir destructeur de la transgression, Tu les as écrits dans les Saints Livres. Et après Tu t'étonnes que Tes enfants s'égarer ! Pourquoi n'as-Tu pas ordonné les choses dans l'autre sens ? Si les Cieus et l'enfer étaient visibles à chaque coin de rue et tous les vices et les corruptions devaient être appris des livres, je Te promets que personne ne pécherait... »
L'utopie de Rabbi Lévi Its'hak avait été la réalité pour une génération de notre histoire : la génération qui avait voyagé dans le désert du Sinaï, sous la conduite de Moché. Jamais un peuple n'avait pu percevoir si clairement l'essence spirituelle de la vie. Au Sinaï, ils avaient été les témoins de la première (et depuis lors, la dernière) révélation absolue à l'homme de la quintessence de D.ieu. Pendant quarante

ans, ils subsistèrent grâce à la Manne qui descendait chaque jour des Cieus. D'autres miracles quotidiens, de l'eau s'écoulant d'un rocher, des nuées qui les protégeaient de la chaleur du désert et des flèches ennemies, pourvoyaient à tous leurs besoins. Et quand ils s'égarèrent, la punition était sévère et rapide. En effet, leur vie était ouvertement menée en accord avec le dessein du Créateur si bien que la moindre déviance avait des effets des plus calamiteux.
Dans leur monde, nul n'était besoin de murs. Dans un monde libre d'ambiguïté morale, nul n'est besoin d'ériger des barrières autour des écueils de la moralité ni de construire des murs pour repousser le péché.
Ce n'est que lorsque Yehochoua mena le Peuple d'Israël dans sa conquête et dans son établissement sur la Terre que l'ère du mur débuta.
Avec la disparition de Moché, nous sommes entrés dans un monde dans lequel le pain ne tombait plus du ciel mais devait être produit à partir de la terre, un monde dans lequel le crime paie souvent et le bien ne survit pas toujours longtemps, un monde dans lequel une personne peut traverser une ligne inviolable sans même en être consciente. Dans un tel monde, nous avons besoin de murs et de portails pour aiguïser notre conscience troublée par un monde spirituellement muet et les pièges de la condition matérielle.
Ce qui précède s'appuie sur un discours pro-

noncé par le Rabbi à Souccot 5711 (1950), huit mois après la disparition de son prédécesseur, Rabbi Yossef Its'hak Schneerson de Loubavitch. A la conclusion de son discours, le Rabbi précisa : « Ce qui vient d'être dit nous concerne aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui demandent : « Pourquoi le Rabbi devait-il partir ? Nous avions un Juif qui avait suscité des miracles ouverts. Pourquoi ne pouvions-nous pas continuer avec lui les quelques années restantes jusqu'à la Rédemption Ultime avec Machia'h ? Je n'ai pas de réponse à cette question. Je sais seulement qu'« un Tsaddik qui part est présent dans tous les mondes, davantage encore que de son vivant (Tanya, Iguérèt HaKodech 27). Ainsi, maintenant encore le Rabbi nous donne-t-il la force de sortir et de rapprocher nos prochains de la Torah et de la 'Hassidout... »
Comme cela a été expliqué plus haut, la période suivant la disparition de Moché est une période d'obscurité et d'ambiguïté. Après son départ, il y a un besoin de murs pour nous protéger de l'erreur et des influences extérieures néfastes. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons nous enfermer dans une forteresse hermétique. Une ville fortifiée a des portails à travers lesquels l'on sort pour établir le contact avec ceux qui sont encore « dehors dans les champs » et les conduire à embrasser les paroles du Talmud, commentant le Chir Hachirim (Le Cantique des Cantiques) : « Je suis un mur : c'est la Torah. »

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 15 MAI – 14 IYAR

Mitsva positive n° 173: C'est le commandement de nommer un roi choisi parmi Israël qui unifiera notre nation et nous gouvernera.
Mitsva négative n° 362: C'est l'interdiction de nommer [comme roi ou à toute position d'autorité] sur le peuple juif un prosélyte, comme il est dit : « tu ne pourras pas nommer un homme étranger ».

Mitsva négative n° 364: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir beaucoup de femmes.

Mitsva négative n° 363: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'entretenir beaucoup de chevaux.

Mitsva négative n° 365: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir trop d'argent et d'or.

• LUNDI 16 MAI – 15 IYAR

Mitsva positive n° 187: C'est le commandement de détruire et de passer au fil de l'épée les sept peuples car ils furent les fondateurs de l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 49: C'est l'interdiction de ne laisser vivre aucun homme des sept peuples afin que ces peuples ne corrompent pas les autres hommes et qu'ils ne les induisent pas à se livrer à l'idolâtrie.
Mitsva positive n° 188: C'est le commandement d'exterminer la descendance d'Amalek, la seule parmi les descendants d'Essav, mâles et femelles, jeunes et vieux.

Mitsva positive n° 189: C'est le commandement de nous rappeler ce qu'Amalek nous fit en nous attaquant sans provocation. Nous devons en parler en tout temps afin que ce fait ne soit pas oublié.

Mitsva négative n° 59: C'est l'interdiction d'oublier ce que nous ont fait les descendants d'Amalek.

• MARDI 17 MAI – 16 IYAR

Mitsva négative n°46: Il nous est interdit à jamais d'habiter en Egypte afin de pas être contaminé par l'hérésie des habitants de ce pays et ne pas imiter leurs coutumes que la Torah réprouve.

Mitsva positive n°190: C'est le commandement nous incombant concernant la guerre contre d'autres peuples, ce que l'on appelle guerre facultative. Nous avons le devoir, si nous les combattons, de conclure une alliance avec eux pour épargner leurs vies à condition qu'ils fassent la paix avec nous et nous cèdent leurs terres.

Mitsva négative n°56: Il nous est interdit à jamais d'offrir la paix aux peuples d'Amon et de Moab.

Mitsva négative n°57: Il nous est interdit de détruire les arbres fruitiers lors du siège d'une ville dans le but de démoraliser ses habitants

et de les faire souffrir.

Mitsva positive n°192: C'est le commandement qui nous a été enjoint, lorsque nos troupes partent en guerre, de réserver un endroit extérieur au camp pour qu'elles aillent y faire leurs besoins.

Mitsva positive n°193: C'est le commandement nous incombant de prévoir dans l'équipement de chaque combattant, en plus de son armement, une bêche pour creuser la terre et couvrir ses excréments après avoir fait ses besoins à l'endroit assigné à cet effet.

• MERCREDI 18 MAI – 17 IYAR

Mitsva positive n° 191: C'est le commandement qui nous a été enjoint de nommer un prêtre pour haranguer le peuple avant le combat et renvoyer chez lui tout homme inapte au combat.

Mitsva positive n° 214: C'est le commandement qui a été enjoint au jeune marié de se consacrer à sa femme pendant une année entière.
Mitsva négative n° 311: C'est l'interdiction d'astreindre un jeune marié durant une année à une corvée quelconque susceptible de l'éloigner du domicile conjugal, que ce soit dans le domaine militaire ou civil.

Mitsva négative n° 58: C'est l'interdiction de craindre les incroyants en temps de guerre ou de trembler devant eux.

Mitsva positive n° 221: C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet de la belle femme captive.

Mitsva négative n° 263: C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle au moment de la conquête de la ville.

Mitsva négative n° 264: C'est l'interdiction de traiter comme servante une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle.

FIN DU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT

• JEUDI 19 MAI – 18 IYAR

DÉBUT DU NOUVEAU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT Introduction du Séfer Hamitsvot (voir livre)

VENDREDI 20 MAI – 19 IYAR

SAMEDI 21 MAI – 20 IYAR

L'étude porte sur les 14 principes (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot) (voir livre)

OBJET PERDU ?

Il y a cinq ans et demi, notre fils Berel, alors âgé de 15 ans, enregistrerait ses bagages à l'aéroport de New York pour un vol vers la Grande-Bretagne, avec notre fille Moussie : tous deux revenaient chez nous à l'occasion du mariage de Moussie et avaient vraiment de nombreux bagages à enregistrer.

Comme on peut se l'imaginer, cela signifiait beaucoup d'agitation et de stress et ce n'est qu'à l'arrivée en Angleterre que Berel réalisa que ses Téfelines ne figuraient pas dans ses bagages à main (comme ceci est recommandé par toutes les autorités rabbiniques) : il les avait probablement oubliés à l'aéroport, sur le bureau d'enregistrement. Nous avons hâtivement téléphoné à quelqu'un pour aller vérifier sur place à l'aéroport mais on ne trouva rien. Nous avons passé des heures au téléphone avec le service des objets perdus du terminal Delta à JFK. Nous avons consulté les sites d'achat et vente entre particuliers pour vérifier si, peut-être, quelqu'un avait tenté de les revendre. Mais pas de trace.

FINCELLES DE MACHIA'H

Trois choses inattendues

Le Talmud (traité Sanhédrin 97a) énonce : « Trois choses arrivent sans qu'on s'y attende : Machia'h, un objet trouvé et un scorpion ». Ce texte semble affirmer qu'il ne faut pas attendre la venue de Machia'h. Pourtant, cette attente est un impératif posé par la Loi juive. Comment comprendre cette apparente contradiction ? En fait, cela signifie que la venue de Machia'h doit être préparée justement pendant le temps de l'exil, cette période pendant laquelle on ne « s'attend pas » à la Délivrance, où la lumière de ce nouveau temps semble écartée.

C'est lorsqu'on illumine les lieux les plus obscurs, c'est-à-dire quand il n'y a plus d'attente, que l'obscurité est si profonde qu'elle s'oppose à la lumière de Machia'h, que celui-ci arrive.

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Chabbat Parchat Matot-Massé 5713) H.N

Les Téfelines de Berel avaient disparu sans laisser d'adresse.

Il nous a fallu beaucoup de temps pour les remplacer et Berel fut obligé chaque jour d'en emprunter à ses frères et ses amis.

Le temps passa.
Cette année, pour le 11 Nissan, le 120ème anniversaire du Rabbi, nous avons décidé de lancer une nouvelle campagne et de commencer un « Téfelines Club » pour les étudiants juifs de notre ville. Nous avons prévu de commencer le dimanche suivant la fête de Pessa'h, quand les étudiants reviendraient de vacances.
Vendredi matin, je me réveillai avec un message WhatsApp de ma nièce, Chlou'ha (émissaire du Rabbi) en Islande : elle joignait une photo de deux sacs de Téfelines portant le nom de Berel ! Il s'avéra qu'une Chlou'ha en Alabama (États-Unis), sachant que ma nièce était en famille avec les Danow, lui avait envoyé cette photo dans la nuit en lui demandant si elle connaissait le propriétaire de ces Téfelines.

Nous étions abasourdis ! Une photo des sacs de Téfelines que nous pensions perdus à jamais... Nous avons attendu impatiemment quelques heures pour respecter le décalage horaire et ne pas réveiller la Chlou'ha d'Alabama pendant la nuit et, entre-temps, nous avons continué nos préparatifs pour lancer notre nouvelle campagne de « Téfelines Club » commençant ce dimanche.

Enfin, nous avons pu téléphoner à la Chlou'ha d'Alabama (que nous ne connaissions pas) et elle confirma qu'elle avait effectivement les sacs contenant les Téfelines de Berel ! Il s'avère qu'il existe dans cet état d'Alabama un énorme entrepôt où sont stockés tous les objets perdus dans tous les aéroports des États-Unis : de là, ils sont revendus pour un prix dérisoire.

Cependant, par respect, les employés de cet entrepôt remettent à chaque fois les objets de culte juif au Chalia'h local, Rav Cohen, qui les contacte de temps en temps pour s'informer s'ils n'auraient pas trouvé des objets qui pourraient l'intéresser. Les Téfelines de Berel traînaient depuis plus d'un an dans cette énorme réserve quand Rav Cohen les récupéra en voyants le nom écrit en hébreu et le dessin du 770 brodé sur les pochettes, il décida de

chercher à localiser le propriétaire - sans doute un Loubavitch vu la façon dont ces Téfelines avaient été façonnés et rangés. Après quelques coups de téléphone à d'autres Chlou'him un peu partout dans le monde, il avait déduit que cela valait la peine de nous contacter...

Grâce à ces merveilleux Chlou'him, Berel a enfin pu récupérer ses Téfelines perdus il y a plus de cinq ans.

Notre « Téfelines Club » a commencé ce dimanche : il semble que le Rabbi a apprécié notre « cadeau d'anniversaire » et nous a magnifiquement récompensés en retour.
Pour être honnêtes, cette nouvelle initiative nous avait demandé beaucoup d'efforts à tous points de vue : en effet, tous les Chabbats, nous sommes très occupés avec les étudiants et les nombreux convives qui viennent profiter des services de notre Beth 'Habad. Logiquement, nous aurions apprécié d'avoir le temps de souffler un peu avant de nous engager pour une nouvelle journée chargée. Mais, après cette nouvelle extraordinaire, nous avons eu l'impression que le Rabbi nous encourageait : « Si vous vous engagez encore un pas supplémentaire, je m'engage moi aussi ! ».

Rav Michael Danow - Leeds

Traduit par Feiga Lubecki

השיחת השבוע מוקדשת להצלחת האישה נחמה דבורה שתחי' בת יוכבד שפרה ולכל משפחתה

השיחת השבוע מוקדשת לע"נ Reb ITSHAK ע"ה Ben Reb YOSSEF שי' CHALEM

 **ACTIVEIMMO**

GESTION TRANSACTION - LOCATION

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43

e.mail : active.immo@wanadoo.fr

5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE



L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30.
Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).
N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTALI au 06.13.14.31.38.
Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

Vous souhaitez recevoir la Sidra par e-mail ? Envoyez-nous vos coordonnées par mail à : bhm13006@gmail.com